

**EGLISE EVANGELIQUE DU CAMEROUN
EVANGELICAL CHURCH OF CAMEROON
B.P. 89 DOUALA**

**LE MINISTERE DE LA GUERISON ET DE LA DELIVRANCE
DANS L'EEC**

**28 – 30 Janvier 2014
Mbo, Bandjoun**

PREFACE

L'Eglise Evangélique du Cameroun tout comme la plupart des Eglises traditionnelles en général, et en contexte africain en particulier, fait face à une certaine exigence dans sa pastorale. Depuis quelques années, nos différents Synodes Généraux s'y sont penchés avec plus de détermination. En adoptant le ministère de guérison et de délivrance, notre Eglise a fait un pas décisif : sortir des sentiers battus et avoir le courage de se remettre en question, au regard à la fois des textes bibliques, de l'anthropologie africaine et de l'histoire de l'Eglise.

Ce document que le Synode met à la disposition des Pasteurs de l'Eglise est le fruit d'un long processus et je voudrais, au nom du Bureau National et de l'ensemble de l'Eglise, dire merci à toutes celles et tous ceux qui y ont travaillé. La Commission présidée par le Dr Bissu au sortir du Synode de 2010 à Foumbot, l'ensemble des participants au séminaire de mai 2013 à Mbo, les pasteurs qui se sont tous penchés sur les résultats du séminaire lors de la Pastorale Nationale de Janvier 2014 à Mbo et enfin l'équipe qui a fait la synthèse de toutes les suggestions au sortir de la Pastorale Nationale.

J'exprime la reconnaissance de toute l'Eglise à la **MEU** qui a organisé le séminaire-atelier de février 2012 à Butare au Rwanda, séminaire dont les résultats ont profondément fécondé la présente synthèse qui systématise la réflexion et la pensée de l'EEC au sujet du ministère de la guérison et de la délivrance.

Maintenant que nous avons ce document, il faut rappeler que la théorie c'est une chose, et la pratique en est une autre. Nous souhaitons que le Saint-Esprit de Dieu éclaire et conduise son Eglise et ses ministres dans l'accompagnement effectif et efficace des hommes et des femmes créés à l'image de Dieu. J'encourage toutes les personnes qui lisent ce livre, à ne pas en faire un livre de magie et dire comme les fils de Sceva : « je vous conjure par Jésus que Paul prêche ! » Actes 19 : 13-20. Ce livre est un guide qui n'a de sens que par une relation intime et personnelle avec le Christ par le Saint-Esprit.

J'exhorte tout ministre de Dieu à être loyal au Seigneur en évitant la cupidité et l'orgueil, mais à être animé de la compassion, de l'esprit de miséricorde et à servir Dieu dans le désintéressement et que Dieu lui-même bénisse le ministère de son Eglise.

Le Président Général de l'EEC

Pasteur Isaac BATOME HENGA

INTRODUCTION

Le présent manuel que l'Eglise Evangélique du Cameroun met en place et qui concentre sa réflexion sur le ministère de la guérison et de la délivrance est le fruit d'un long processus.

Il y a quelques temps, une certaine précaution était observée à l'égard des pratiques liées à la délivrance. Plus encore, il y'avait un certain mutisme au sujet des esprits méchants et de leur méfaits dans la vie des chrétiens.

Notre Eglise en s'engageant officiellement dans le ministère de la guérison et de la délivrance, a voulu :

1. Apporter une réponse aux chrétiens en proie à de multiples formes de pathologies,
2. Se rapprocher du modèle biblique,
3. Sortir ce ministère de la clandestinité, l'organiser et le cadrer et le rendre effectif.

Ce processus dans un passé récent, peut se situer aux Synodes Généraux de Mbanga en 2007 (résolution 2007/7) et Bafang en 2008, avec la remise à l'ordre du jour des activités paroissiales, de la prière matinale, de la prière pour les malades ; non pas qu'elles n'existaient pas, mais l'Eglise a voulu mettre un accent particulier et nouveau sur ces aspects de sa mission.

Les Synodes Généraux de Yabassi en 2009 et Foubot en 2010 sont les deux synodes qui évoquent le mot « exorcisme » comme un ministère dans lequel l'Eglise doit s'engager.

« R 2009/34 » DE LA PRATIQUE DE L'EXORCISME

L'EEC considère l'exorcisme comme une sorte de prière de délivrance. Elle est cependant contre ces prières charismatiques qui requièrent parfois l'utilisation de certains supports tels que l'huile, l'encens, le sel... et dénonce les ouvriers en quête de sensationnel et ceux qui en font une activité lucrative au point d'extorquer de l'argent aux malades.

L'EEC demande par ailleurs qu'une étude approfondie soit engagée à la Pastorale Nationale à ce sujet » P87

« R2010/21 : DE LA PRIERE POUR LES MALADES, DE L'EXORCISME ET DE LA DELIVRANCE

Le Synode demande au Bureau de mettre en place une commission composée de théologiens et pasteurs expérimentés, chargés de mener la réflexion sur les points ci-après : l'exorcisme dans les Saintes-Ecritures, l'Examen du point de vue des pères de l'Eglise, le Ministère de guérison et de l'occultisme, l'Etude gratuite des ministères, la méthodologie dans l'exorcisme protestant.

Les conclusions de cette commission seront transmises pour examen à la pastorale nationale. » P52

Au sortir du Synode Général de Foubot, la Commission BISSU avait été mise sur pied (P71 du rapport) et avait au terme de plusieurs réunions produit une première étude qui recommandait notamment que l'exorcisme soit adopté comme ministère au sein de l'EEC et que des études appropriées soient faites en vue de sa mise en œuvre.

Le Synode Général de 2012 à Douala (Cinquantenaire), avait alors décidé de l'adoption de ce ministère en ces termes :

Le Synode Général décide de la création d'un ministère de l'exorcisme ; il demande au Bureau national de l'Eglise de mettre sur pied un comité chargé de faire des propositions concrètes pour la mise en application effective dudit ministère. Le résultat de ce travail est attendu au Conseil Synodal Général de Juillet 2012.

Ce ministère n'exclut pas la prière pour les malades dans toutes les paroisses. » p63

La commission qui avait été mise sur pied, avait reçu le rapport du séminaire atelier organisé par la MEU en février 2012, à Butare au Rwanda, séminaire auquel participait un représentant de l'EEC, le Pasteur NGAHNE NGOUABA Jacques Marcel et qui avait pour thème « Sorcellerie, Magie, croyance aux démons et Délivrance ». La commission avait résolu de présenter les résultats de ce rapport au Conseil Synodal Général (CSG) de Juillet 2012, qui avait alors demandé la tenue d'un séminaire national sur la base à la fois du rapport de la commission BISSU, du Séminaire du Rwanda, afin de produire un canevas propre à notre Eglise.

Le séminaire national demandé par le Conseil Synodal Général s'est tenu du 21 au 24 mai 2013 à Mbo. Les participants à ce séminaire venaient des différentes Régions Synodales à raison de deux représentants par Région. Il y avait également des personnes ressources désignées dans l'ensemble de l'Eglise et le séminaire était coordonné par deux facilitateurs : le Pasteur NCHANKOU Désiré, alors Directeur du DEEMPEC et le Pasteur NGAHNE NGOUABA Jacques Marcel. Pendant le séminaire de Mbo, appuyés essentiellement sur les résultats de la Commission Bissu de 2010 et du séminaire atelier de Butare en 2012, les participants ont produit la première ébauche du document actuel.

Les résultats du séminaire national ont été présentés au Bureau de l'Eglise en juin 2013 puis au Conseil Synodal Général de Juillet 2013. Les instructions du Bureau de l'Eglise ont été réitérées par le CSG à savoir : approfondir la question de la louange, du jeûne et de l'onction d'huile en relation avec le Ministère de Guérison et de Délivrance. Le CSG a aussi demandé que l'ensemble de ces réflexions soient présentées à la Pastorale Nationale de 2013 puis au Synode Général de 2014 à Yaoundé pour adoption.

Au mois de janvier 2014, la Pastorale Nationale qui s'est tenue à Mbo s'est penchée sur le document final du séminaire national qui intégrait la réflexion sur la louange, le jeûne et l'onction d'huile. Les remarques faites à la Pastorale ont été prises en compte et intégrées au présent document.

Nous sommes passés du « Ministère de l'exorcisme » au « Ministère de la guérison et de la délivrance » pour deux raisons :

1. Trouver une appellation qui soit spécifique à l'EEC en évitant tout amalgame et toute confusion de sens et de pratique ;
2. Trouver une terminologie qui soit expressive de ce que le ministère tel que conçu à l'EEC n'est pas quelque chose de magique, mais un processus et un tout intégrant à la fois la

guérison (maladie dans ses formes physique, psychologique et spirituelle) et la délivrance (tout ce qui diminue ou nuit à la vie humaine)

La guérison et la délivrance en effet, sont étroitement liées et forment un tout dans le processus du salut de l'homme et de la femme que Dieu a créé à son image. Nous entendons par guérison le fait qu'un être humain qui souffrait d'une manière ou d'une autre, dans sa chair, mais aussi dans son psychisme, dans son âme, dans son esprit, retrouve un soulagement, un mieux-être, une amélioration de son état. De ce point de vue, la guérison peut être totale, partielle ou en cours. Il en est de même de la délivrance comme le fait d'être libéré d'une situation ou d'un phénomène qui paralysait ou diminuait la vie humaine.

D'autre part, sur la base des textes bibliques, on se rend compte que la guérison et la délivrance, même si elles sont et doivent être activement recherchées, ne sont pas toujours au rendez-vous, de la manière dont l'être humain l'espère. Le désir de tout homme et même la volonté de Dieu c'est la guérison et la délivrance de l'homme. Dieu se présente comme le Dieu de la guérison : « Je suis l'Éternel qui te guérit » (Exode 15 :26). Le Seigneur Jésus dit : « Je suis venu afin que mes brebis aient la vie, et qu'elles soient dans l'abondance » (Jean10 :10). Cependant, lorsque l'être humain recherche la guérison ou la délivrance, il doit garder à l'esprit que la réponse de Dieu peut se manifester en « absence de guérison et de délivrance ». C'est en ce sens qu'endurer la souffrance fait également partie de la marche chrétienne en particulier et de la vie humaine en générale (cf Jean 12 : 27,28)

Plus que cela, la réponse de Dieu lorsque l'on recherche la guérison et la délivrance peut se manifester sous la forme de la mort, sans que ce soit le signe que Dieu ne nous est plus favorable (2 Sam12 : 15-24). Ainsi donc, parler de guérison et de délivrance et les rechercher activement ne signifie pas que le ministre impose sa volonté à Dieu. Notre Dieu reste souverain et le croyant doit humblement, mais en toute confiance, se remettre à sa grâce et à sa bonté prévenante.

Le présent document comporte trois chapitres et des annexes. Le premier chapitre pose les fondements du ministère de la guérison et de la délivrance dans notre Eglise dans ses aspects anthropologiques, bibliques et théologiques, historiques et enfin pastoraux. Le deuxième chapitre donne des orientations pour l'exercice proprement dit du ministère, de la préparation du ministre et du malade au suivi, en passant par quelques repères pour une séance de ministère. Ce chapitre aborde également la question des moyens et des supports dans le ministère. Le troisième chapitre propose des pistes d'une part, pour l'organisation de ce ministère de la base (paroisse) au sommet de l'Eglise, avec des pistes pour que la pratique de ce ministère se fasse dans l'ordre et la discipline afin d'éviter tout dérapage. Une annexe vient compléter ce document avec des réflexions sur des questions précises et spécifiques ayant un lien avec ce ministère.

Nous avons surtout travaillé sur les questions de personnes ; il est évident qu'il faudra aussi approfondir la réflexion en ce qui concerne les lieux, les animaux et les objets ; une autre piste à explorer reste la question de la peur en relation avec les défunts.

Chapitre 1 :

FONDEMENTS DU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE

I- Fondements anthropologiques

L'être humain et particulièrement l'Africain étant par essence un être religieux, développe une vision dualiste du monde : le monde visible et le monde invisible. Le monde visible est du domaine du matériel, du physique et le monde invisible représente le domaine de Dieu et du bien d'une part, celui du mal et des esprits d'autre part. Selon cette conception, le monde invisible influence fortement le monde visible. Et la non maîtrise des forces présentes et agissantes dans le monde invisible devient pour l'Africain la source de son investigation dans la compréhension des phénomènes ou manifestations qui échappent à la raison humaine. L'homme Africain cherche par conséquent à maîtriser le monde invisible et s'assurer qu'il influence positivement sa vie, celle de ses proches, ses activités... c'est ainsi que l'Africain, chrétien ou non, montre qu'il a besoin de guérison, de délivrance et les recherchent activement.

La conception africaine de la constitution de l'homme est triadique : l'homme est corps, souffle et ombre. Mais dans certaines aires culturelles, il faut ajouter nécessairement d'autres éléments tels que le nom, l'aura.

Deux dimensions doivent absolument être prises en compte dans la conception africaine de la maladie : la dimension physique et la dimension psychique. La maladie, dans sa dimension biologique, concernerait surtout le physique de l'homme. Comme résultat d'un dysfonctionnement physiologique, elle pourrait relever de la volonté de Dieu.

La maladie, dans sa dimension psychique viserait d'abord les éléments immatériels de l'homme tels que le souffle et l'ombre, et pourrait relever de la volonté malveillante d'une divinité, d'un esprit, d'un ancêtre. Dans ce cas, il y aurait une diminution de la "force vitale" (Meinrad Pierre HEBGA), ou de l'union vitale (Jean-Marc ELA).

Compte tenu de ces conceptions à la fois du monde, de l'homme et de la maladie et face à ces préoccupations, il se fraie plusieurs voies : les uns recherchent la solution en s'inscrivant dans des cercles ésotériques, d'autres vont chez les marabouts, les charlatans ou s'initient à la pratique de la magie noire ou blanche si ce n'est de se référer aux ancêtres et solliciter leur secours. Il faut mobiliser les forces de la vie contre les forces de la mort (prières, confession, rites de purification, rites de réconciliation, parole conjuratoire et performative, etc.) Il est nécessaire de faire recours aux supports ou symboles tels que l'huile, le jujube, l'eau, le sel, l'arbre de paix, le chasse-mouche, la terre, etc.). Il y a, dans certains cas, la sollicitation des esprits tutélaires. Aussi convient-il de souligner que, l'emprunt de ces voies par l'homme, atteste s'il en est besoin de l'insatisfaction ou de l'insécurité dans laquelle vivent les hommes et les femmes confrontés aux maladies et souffrances multiformes. Or, l'évangile est la bonne nouvelle du salut que Christ apporte au monde. Un salut qui anéantit toutes puissances occultes et accorde la vie et la vie en abondance. Un salut qui apporte la solution à toute préoccupation sociale. Le besoin de délivrance s'exprime et se manifeste à travers la multiplicité des essais de pratiques qui se développent autour de nous : animisme, religion traditionnelle africaine, judaïsme, islam, ...

De plus en plus, même les chrétiens membres de nos paroisses vont vers ces religiosités mus par la recherche de la délivrance ou alors, ils se rendent vers des prêtres exorcistes ou vers les

“prophètes” des églises dites “réveillées”. L’une ou l’autre attitude trahit l’appartenance à un système de croyance qui tient l’homme et conditionne son existence.

II- Fondements bibliques et théologiques.

Depuis la Chute, l’Homme ne cesse de lutter contre la souffrance, et notamment celle causée par la maladie. Depuis l’aube de la civilisation, la lutte contre ces épreuves a pris de multiples formes, soient spirituelles (la prière, les tentatives de se concilier la faveur des forces spirituelles ou divinités, etc.), soient naturelles (les soins médicaux de base tels que le traitement des blessures, la diagnose des maladies et la phytothérapie). Les outils spirituels et naturels étaient souvent utilisés en combinaison, et le succès désiré des traitements naturels était lié à l’efficacité imaginée de la méthode spirituelle employée. En général, la souffrance était perçue comme autre chose qu’un simple processus biologique : il s’agissait d’une attaque portée sur les êtres humains par une puissance supérieure. On faisait donc confiance aux déités qui avaient le pouvoir de guérir et de protéger contre d’autres puissances. La déité capable de guérir et de protéger était une force puissante, perçue en même temps comme guérisseur, sauveur et libérateur¹.

Dès les premiers chapitres de la Bible, Dieu apparaît comme celui qui ordonne à la création de venir à l’existence, le Verbe exécute cet ordre et l’Esprit organise la dite création. Par son Esprit et la puissance de son verbe créateur, il lutte contre le désordre et toutes ses déclinaisons (Gn 1, 2) liées au péché les inimitiés, les souffrances, les maladies, les malédictions (Gn 3, 19), les possessions (1 Sm 16, 14-23), etc.

C’est ainsi que devant la situation d’esclavage des Hébreux en Egypte, il se présentera tout d’abord comme un Dieu libérateur. C’est pourquoi, Dieu multiplie dans son plan de salut, des stratégies qui accordent au peuple un choix pour sa survie (Deut. 30 : 15-20). Pour preuve, face aux serpents brûlants, Dieu offre la possibilité du salut avec le serpent d’airain (Nb 21). Face à la possession de Saül, David joue de la musique pour apaiser les mauvais esprits (1 Sam 16, 23).

Par conséquent, la mission de Dieu dans l’Ancien Testament va de pair avec ses pouvoirs miraculeux, Dieu étant perçu comme le guérisseur divin d’Israël (Ex 15 : 26 ; Ps 103 : 3-4 ; Jr 30 : 17).

Dans le Nouveau Testament, Jésus est reconnu Sauveur parce qu’il libère non seulement du péché, mais aussi des divers maux et de la mort. On le voit aux prises avec tout ce qui aliène l’homme. Il se positionne contre l’adversité. Il fera sien le programme d’action missionnaire d’Es 61, 1-3, repris dans Lc 4, 18-19, afin de vaincre et neutraliser la puissance du mal. Il va souffrir, mourir et ressusciter afin que l’être humain ait la vie et la vie en abondance Jn 10 :10. Les évangiles sont plein d’exemples de guérison et de délivrance qu’il a opérées dans ce cadre-là. En outre, le ministère de guérison était l’un des traits caractéristiques de l’église primitive.

¹ Michael L. Brown, *Israel's Divine Healer*, Paternoster Press, Carlisle, 1995, p. 53

Toutes les maladies n'ont pas été guéries du temps de Jésus. Dans la « foule de malades, aveugles, boiteux, impotents » (Jean 5:3) autour de la piscine de Bethesda, il guérit le seul paralytique qui vient à lui. Au temps pré-eschatologique, il ne faut pas s'attendre à la guérison de tous les malades.

Et c'est le cas de le signaler, la volonté de Dieu pour un non croyant est qu'il soit sauvé. En revanche, sa volonté pour un croyant est qu'il ait la plénitude du salut qu'apportent aux hommes, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Ce salut se manifeste dans tout l'être du croyant en détruisant toutes les œuvres du diable. C'est ce qu'affirment les textes bibliques que nous prenons pour fondements au ministère de la guérison et de la délivrance :

« Méprisé et abandonné des hommes, homme de douleur et habitué à la souffrance, semblable à celui dont on détourne le visage, nous l'avons dédaigné, nous n'avons fait de lui aucun cas. Cependant, ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé ; et nous l'avons considéré comme puni, frappé de Dieu et humilié. Mais, il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. » (Es 53 : 3-5).

Voici du reste quelques textes bibliques choisis pour soutenir le ministère de la guérison et de la délivrance :

- Nombres 12 : 1-15, purification de la lèpre de Myriam
- Nombres 21 avec le serpent d'airain de Moïse,
- 1 Sam 16 : 23 avec la musique de David,
- 2 R 5 : 1-19, la guérison de Naaman
- 2 R 20 : 1-7, la guérison d'Ezéchias
- Mc 1 : 21-28 // Lc 4 : 31-38, la guérison d'un démoniaque Gadaréniens,
- Mc 1 : 29-32 // Mth 8 : 14-15, la guérison de la belle-mère de Simon,
- Mc 1 : 40-45 // Lc 5 : 12-16 & Mth 8 : 1-4, la guérison d'un lépreux
- Mc 2 : 1-12 // Mth 9 : 1-8 & Lc 5 : 17-26, la guérison du paralytique
- Mc 5 : 1-20 : Le démoniaque de Gadara
- Mc 8 : 22-26 // Jn 9 : 1-11 : L'aveugle de Bethsaida
- Mc 9 : 17-29, la guérison d'un lunatique
- Mc 10 : 40-52, la guérison de Bartimée
- Mc 16 : 15-18, liste d'actions qui accompagneront la foi.
- Lc 9 : 1-2, Jésus confie le pouvoir de guérir et de chasser les démons.
- Jn 5 : 1-9 // Mth 4 : 24-25, la guérison d'un paralytique
- Ac 3 : 1-11, la guérison d'un handicapé
- Ac 20 : 7-12, guérison réalisée par les apôtres
- En Mc 9 : 39, le Seigneur confie aux disciples et à l'église la mission de chasser les mauvais esprits.
- En Mc 16 : 15-18, Jésus confie à son église le ministère de la délivrance.

Qu'il s'agisse de l'Ancien ou du Nouveau Testament, le ministère de guérison et de délivrance est bien attesté. L'EEC donc a raison de reconnaître et de valoriser ce ministère. Qu'en est-il du point de vue théologique ?

III- Fondements historiques.

L'exercice du ministère de guérison et de délivrance s'est poursuivi tout au long de l'histoire de l'Eglise. Plusieurs personnages des différentes périodes de l'histoire de l'Eglise évoquent ce ministère dans leurs témoignages et écrits.

➤ **La Période Patristique**

Irénée pensait que ceux qui étaient sincèrement disciples du Christ avaient le pouvoir de guérison et de miracles. Tertullien au 2^{ème} siècle, a adhéré au Montanisme, doctrine selon laquelle les illuminés pouvaient faire des prodiges. Dès le 3^{ème} siècle, l'exorciste est un clerc et tout prêtre est exorciste. Plus tard, seul l'évêque est canoniquement, en tant que successeur apostolique, celui qui a reçu le pouvoir d'exercer les exorcismes.

Origène écrivait que quelques-uns ont reçu par la foi la puissance merveilleuse de guérir les malades et d'autres le pouvoir de délivrer au nom de Dieu les personnes victimes de maux graves, de folie, de troubles d'esprit et d'innombrables maladies.

Saint Augustin lui, reconnaissait l'influence des esprits sur l'homme. Cela se faisait ressentir par la guerre que le diable, « l'ange apostat », menait contre les hommes.

En résumé, pour les pères de l'Eglise, les phénomènes de la maladie et des possessions étaient des faits attestés ; même si leurs réactions en la matière étaient mitigés.

➤ **La Période Médiévale**

Elle est caractérisée par plusieurs crises profondes :

- La pauvreté extrême
- L'exacerbation des superstitions
- Le foisonnement des épidémies
- Les pratiques courantes de sorcellerie (vol aérien avec balai, jets de sorts maléfiques, empoisonnement des eaux)
- La recherche tous azimuts du salut et de la délivrance.

Face à ces fléaux du Moyen-Age et à bien d'autres, les gens recourent à des antidotes et des exutoires populaires à l'exemple des boules de cristal.

Il serait intéressant à ce propos de consulter les travaux de BALINGUINI Joseph dans « L'anthropologie de la sorcellerie ».

➤ **La Période de la Réforme**

Martin Luther croit au ministère de la guérison divine. Il est un ardent défenseur des miracles dont il parle « avec l'énergie d'un cœur saxon » selon GORDON.

Pour lui, les démons peuvent être chassés par la puissance de Jésus-Christ, les malades guéris par le même nom. Un jour, il pria avec imposition des mains sur la tête d'une jeune fille en mettant au défi Dieu dans sa parole en ces termes : « Celui qui croit en moi, fera aussi les œuvres

que je fais, et il en fera même de plus grandes». Dans le même sens, il nous revient qu'il pria pour Philippe MELANCTON son ami, qui agonisait et celui-ci guérit.

La Réforme est venue comme une réponse idoine à des pratiques abusives, aux crises multidimensionnelles et deshumanisantes du Moyen-Age. Cela peut être attesté par la redécouverte de l'importance de la parole de Dieu face aux égarements, aux superstitions et au besoin de liberté religieuse de la chrétienté.

➤ **Le siècle des lumières**

À l'époque des Lumières se fit jour un certain scepticisme par rapport à la guérison divine. La médecine scientifique émergente considéra toute maladie comme le résultat d'un dysfonctionnement psychosomatique, et proposa d'autres explications scientifiques aux diverses souffrances humaines. Il ne restait plus de place pour la guérison ou l'intervention divines.

L'on note cependant que pour le pasteur luthérien Jean Christophe BLUMHARDT, la Bible ne devrait pas se discuter. Devant une paroissienne possédée il dut faire face à ce dilemme : Baisser les bras ou croire à la puissance du Saint Esprit. Il choisit pour la seconde hypothèse et eut un ministère fécond et béni.

➤ **Les temps modernes**

Pour Karl BARTH, une icône de la théologie dogmatique, la guérison dépasse la seule sphère scientifique et médicale qui confine la conception de la maladie au seul domaine psychosomatique. La guérison n'est pas qu'un accident, mais un signe qui englobe tout le sens de notre vie. La guérison entre dans le plan général de la nouvelle création opérée par Dieu en Jésus-Christ. Karl BARTH souligne : « Le Christ se révèle, au travers de Ses miracles de guérison, d'exorcisme et de résurrection, comme le représentant de la volonté positive de Dieu qui établit les signes de son Royaume ». (Cf Dogmatique, volume 3, Chapitre 4, page 416, Version allemande)

À travers les siècles, l'église a toujours compté sur le ministère de guérison ; mais en général les chrétiens ont eu recours à la guérison scientifique, négligeant presque entièrement la prière en tant que méthode pour obtenir la guérison physique. La mission de l'église a été en quelque sorte séparée de la prière et de l'intervention miraculeuse.

Une nouvelle attitude apparaît avec l'émergence du mouvement pentecôtiste au XXe siècle. Selon son enseignement, le baptême du Saint Esprit va de pair avec les dons du Saint Esprit ; parmi ces dons, on cite souvent en particulier la glossolalie et la guérison. L'influence du ministère des pentecôtistes sur les églises déjà en place, donna naissance au mouvement charismatique, qui insiste sur la foi et la guérison. Cette tendance ravive le lien entre la prière et la guérison divine ou miraculeuse. Il y a néanmoins parmi certains praticiens de la guérison une propension à faire croire que cette guérison est le signe d'une vie conforme à la volonté de Dieu, tandis que l'absence de guérison, ou toute souffrance quelle qu'elle soit, est une malédiction ou le résultat d'une désobéissance de la part de la personne concernée ou de ses géniteurs.

Au terme de tous ces développements, l'Église connaît une longue tradition dans le ministère de la guérison et de la délivrance. Le mouvement de Renouveau charismatique impulsé dans notre pays le Cameroun par le Père jésuite Meinrad Pierre HEBGA de l'Église catholique romaine est un exemple et potentiellement une source d'inspiration pour nous au moment d'articuler notre propos sur le Ministère de Guérison et de délivrance.

IV- Fondements pastoraux.

Outre les fondements bibliques et théologiques du ministère de guérison et de délivrance, la pratique du ministère pastoral au quotidien dégage des éléments qui renforcent la conviction et justifie davantage cette pratique.

1. Problèmes existentiels réels que les fidèles posent au quotidien à leurs pasteurs

La réalité de l'exercice du ministère pastoral met les serviteurs de Dieu (pasteurs et laïcs) en présence des fidèles de plus en plus en proie aux tourments, aux maux divers. Entre autres problèmes, nous pouvons citer : la peur de l'invisible, les échecs, les envoûtements, les maladies, les possessions, les attaques mystiques, les cauchemars, les oppressions, repas nocturnes, rêves érotiques, couches de nuit, rites d'initiation. Devant ces réalités, les serviteurs de Dieu ne doivent pas se croiser les bras. Il faut agir. L'action à mener en pareille situation se range dans le ministère de guérison et de délivrance. Ne rien faire a des implications graves.

2. Attitudes des chrétiens en situation qui ne trouvent pas des solutions dans l'EEC

Le problème se pose ici au moins à deux niveaux :

a) Désertion des fidèles

Certains fidèles insatisfaits préfèrent tout simplement se retirer pour chercher solution à leurs problèmes auprès des autres systèmes de croyances ; notamment les églises concurrentes, les religions traditionnelles africaines, et autres sectes mystico-religieuses (franc-maçonnerie, rose-croix, magie blanche, magie noire, etc.

A défaut de la désertion, une autre catégorie de fidèles insatisfaits s'inscrit dans le syncrétisme

b) Syncrétisme

Le syncrétisme c'est le fait d'appartenir à la fois à deux ou plusieurs systèmes de croyances. C'est le cas de nombreux membres de notre église qui, insatisfaits de nos prestations, choisissent de ne pas partir mais de s'inscrire conjointement dans les groupes religieux susmentionnés ; avec pour conséquence l'infiltration des pratiques insidieuses en provenance des milieux magico-religieux.

Une autre raison et non de moindre sur le plan pastoral, relève du cahier de charges du pasteur. Comme ambassadeur du Christ, il doit être le propagateur et le procureur de la paix (Jn

20 : 21). Or, il ne peut pas apporter cette paix là où les hommes souffrent et sont en proie aux tourments divers. D'où la nécessité du ministère de la guérison et de la délivrance.

Bien plus, le pasteur n'est de surcroît qu'un homme de prière. S'il ne prie pas pour ses fidèles, il les laisse à la merci des esprits mauvais et des maladies. Par sa consécration, il est revêtu d'autorité du Christ. Par conséquent, il reçoit du Christ le plein pouvoir de guérir les malades et de chasser tout mauvais esprit (Marc 16 : 15-20).

Pour finir, relevons que les attentes de L'EEC par rapport à ses ouvriers sont clairement inscrites dans ses textes fondamentaux que sont : la constitution et le règlement intérieur. L'article 13 du Règlement intérieur dit explicitement du pasteur qu'«...il assure les divers ministères de l'église... ». Etant donné que celui de la guérison et de la délivrance en fait partie (cf. Article 7 de la Constitution), il devient impératif à tout pasteur de prendre à cœur l'exercice de celui-ci pour le mieux-être de ses fidèles. Au demeurant, tout ministère pastoral pour être efficace et porter plus de fruits, doit intégrer la pratique du ministère de guérison et de délivrance.

Chapitre 2 :

EXERCISE DU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE.

I. Des préalables à l'exercice du ministère.

1- Qui peut exercer ce ministère ?

Les textes bibliques nous présentent plusieurs cas de figures dans l'exercice du ministère de guérison et de délivrance : ces cas de figures peuvent se résumer de la manière suivante :

a)- L'exercice du ministère par ceux qui ont un don particulier

Dans 1 Sam 16 :23, David joue de la musique et soulage Saül qui est hanté par un mauvais esprit. David est certes oint, mais il agit en fonction de ses talents de musicien (v 16) ; par ailleurs, Prov 17 : 22 dit de la joie, qu'elle est un remède, tant il est vrai que la musique qui est un don, rend joyeux. Bien plus, 1 Cor 12 : 4-11, affirme qu'il y'a diversité des dons. Le verset 7, indique que Dieu accorde aux siens des dons particuliers (guérison & délivrance) pour l'utilité commune.

b)- L'exercice du ministère par ceux qui ont une responsabilité dans l'Eglise.

Selon 2 Rois 5 : 1- 19, Elysée le prophète guérit Naaman le Syrien ; en Mth 10 : 1, Jésus donne le pouvoir de chasser les esprits impurs aux douze ; en Jc. 5 : 14, les Anciens peuvent être sollicités afin de prier pour la délivrance et pour la guérison.

c)- L'exercice universel du ministère

Selon l'Evangile de Marc 16 : 17-18, chaque chrétien peut exercer le ministère de guérison et de délivrance ; cette idée se retrouve en filigrane en Luc 10 : 19 où Jésus donne mandat aux soixante-dix (les douze et les autres) d'anéantir toute puissance de l'ennemi. Elle se retrouve en Jacques 5 : 13 où quelqu'un peut prier pour sa propre guérison ou encore en 5 : 16 où tout juste peut prier pour la guérison et la délivrance.

d)- Mise en garde.

L'exemple des fils de Scéva en Actes 19 : 13-20, met en garde toute personne qui n'aurait pas été mandatée, de ne pas s'aventurer dans ce ministère de peur d'en subir les répercussions.

En résumé, le ministère de guérison et de délivrance peut être exercé par tout chrétien, sous la supervision des personnes à l'autorité établie (pasteur de paroisse). Certains cas difficiles devraient être référés à des personnes qui ont des dons particuliers ayant été identifiées d'avance par l'Eglise. Toutefois, il faudra éviter d'y entrer par aventure ou par mimétisme.

2- Formation et attitude nécessaires pour ce ministère

Les ministres doivent être formés à l'interprétation contextuelle des Saintes Ecritures. Ils/elles doivent avoir une connaissance sur le Saint-Esprit, développer une bonne relation avec lui. Il faut leur enseigner la repentance, la prière, le jeûne, la manifestation des dons spirituels, la foi (Marc11 :23-24), ainsi que des connaissances de base dans les domaines du dialogue pastoral, des troubles psychiatriques, de la psychothérapie et du combat spirituel.

L'Eglise, pour mieux préparer ses ouvriers ecclésiastiques à assumer leur cahier de charges, devrait pendant la formation théologique, introduire un module sur la démonologie ; elle devrait en même temps envisager des séminaires de formation et de recyclage pour mettre à niveau ces derniers.

Celui qui s'engage dans ce ministère devrait avoir assisté à au moins trois séances de prière de délivrance proprement dite.

3- Quelle préparation pour le ministre ?

a) Avant.

Le ministre doit être un homme de prière et autant que possible de jeûne. Jésus ne dit-il pas en Math 17 : 21, qu'il y a une sorte de démon qui ne sort que par la prière et le jeûne ? Lui-même était un homme de prière : il passait la nuit à prier (Lc 6 : 12), il sortait tôt le matin pour prier (Mc 1 : 32-45) avant de rencontrer la foule et les nombreux cas qui lui étaient présentés.

Il doit être un homme versé dans les Saintes Ecritures (Jos 1 : 8 ; Ps 1 : 1-3). Pour preuve, Jésus a vaincu le Diable lors de la tentation sur le terrain de « *il est écrit* » (Mth 4 :1-11 ; cf. Héb 4 : 12)

Le ministre doit être un homme ou une femme qui recherche et vit la sanctification (Héb12 : 14) ; il doit être accueillant et disponible, prêt à apporter le secours aux brebis du Seigneur ; sur le plan psychologique, le ministre ne doit pas avoir peur des démons ; il doit éviter tout sentiment de culpabilité et susceptibilité.

b) Pendant

Le ministre doit faire preuve des qualités suivantes : la patience, la capacité d'écoute et d'attention, la prise discrète des notes, l'empathie, la confiance et la maîtrise de soi, l'écoute de Dieu et de son Esprit. Il doit inspirer confiance et discrétion. Faire preuve d'humilité et garder à l'esprit, la souveraineté et la gloire de Dieu. Enfin, il doit éviter toute attitude de jugement.

c)- Après

En Math 14 : 23, il est dit que Jésus se retirait pour prier après d'intenses activités d'enseignement, de guérisons et de délivrance. Son ministre devra agir pareillement : être un homme de prière et de foi (1Thés.5 :17 ; Luc 18 :1-4), être celui qui mène une vie de sanctification permanente (Héb.12 :14 ; (Phil.3 :12-13). Il doit au besoin apprendre à se reposer. Pour le suivi du fidèle, le ministre doit garder si possible le contact avec lui, qu'il soit guéri ou non, par l'échange des contacts téléphoniques par exemple. Il doit rendre grâce à Dieu pour ce qui a été fait. Il doit rester humble, avoir à l'esprit que c'est Dieu qui guérit, et par conséquent, être un homme ou une femme qui sonde constamment les Saintes Ecritures (Jos 1 :7-8 ; Ps.1 :1ss ; Act 17 : 11). Il a intérêt à discipliner sa vie et avoir le péché en horreur. Avec foi en Jésus-Christ, il doit refuser en son nom, toute perturbation démoniaque qui se produirait après une délivrance (Gal.6 :1).

N.B : Avant, pendant et après, le ministre doit s'interdire toute attitude mercantile et intéressée, se souvenant la recommandation du Christ à ses disciples en mission : « *Vous avez reçu gratuitement, donnez aussi gratuitement* » (Mth 10 : 8b).

4- Les collaborateurs du ministre.

En Marc 6 : 7, il est dit de Jésus, qu'il envoie ses disciples, deux à deux en mission. C'est à eux également qu'il confie la mission de chasser les esprits impurs. Il est donc recommandé au ministre de Jésus-Christ de ne jamais travailler seul. Même si dans certains cas, il peut se retrouver seul, le ministère de guérison et de délivrance doit toujours s'exercer par une équipe d'au moins deux personnes (cf. Luc 10 :1).

D'autre part, il est recommandé au ministre de s'entourer d'une équipe d'intercesseurs qui prient avant, si possible pendant et après chaque session de délivrance à l'exemple de Moïse qui avait constamment à ses côtés Aaron et Hur (Ex 17 : 10-12).

Les collaborateurs du ministre de même que les membres de l'équipe d'intercesseurs, doivent s'astreindre aux mêmes conditions de préparation que le ministre lui-même. Le collaborateur doit reconnaître que le pasteur est le maître de séance.

II. De l'exercice du ministère de la guérison et de délivrance.

Comme dans toute activité ambitionnant une solution durable pour le bien-être de chacun et de tous, l'exercice du ministère de délivrance et de guérison nécessite une organisation adéquate. Encore convient-il de rappeler la nécessité pour l'homme de Dieu, d'être toujours prêt afin de répondre à toute sollicitation inhérente à son cahier de charge.

1. Quelle préparation pour le malade ?

La préparation du malade fait référence à toutes les étapes qui précèdent l'acte de délivrance proprement dit. Elle vise la mise en condition et l'établissement d'un climat de confiance entre le ministre et le malade.

La préparation tient compte de certains préalables : la disponibilité du ministre, sa capacité d'écoute et son désir de servir, toute chose qui contribue à mettre le malade en confiance.

En ce qui concerne la préparation du malade pour une séance de guérison ou de délivrance, deux cas de figure peuvent se présenter : le cas où le malade ne peut pas s'exprimer de manière lucide et cohérente et celui où il le peut.

Dans ce premier cas, le ministre et son équipe reçoivent le malade et écoutent ses accompagnateurs. Le second ne pose aucun problème puisque le malade peut dire ce qu'il ressent.

La préparation du malade prend en compte cinq plans : psychologique, spirituelle et matérielle.

- Sur le plan psychologique, il est question de mettre le malade en confiance pour une écoute enrichissante de part et d'autre.
- Sur le plan spirituel, il est question de susciter la foi du malade à travers la prière, le partage de la parole de Dieu. Il est aussi possible de recommander au malade certains passages bibliques à lire à la maison, en vue d'une prochaine rencontre. Toujours dans

l'optique d'une prochaine rencontre, il peut être envisagé un moment de jeûne soit par le ministre, soit par le malade et pourquoi pas par les deux.

- Sur le plan matériel, l'on veillera au choix, à la propreté et à la discrétion du lieu de rencontre. On devra de même penser au matériel éventuel à utiliser (huile).
- Sur le plan environnemental, quels peuvent être les liens du malade avec l'être humain (famille, voisins, collègues, etc.) ou avec la nature (arbres, animaux)
- Sur le plan psychosomatique, prendre en compte l'état de présentation du malade, sa sécurité, éventuellement la sécurité de l'équipe ministérielle, etc.

NB : Une séance de guérison ou de délivrance étant une autre déclinaison du dialogue pastoral (cure d'âme), les mêmes règles et conditions d'accueil et d'écoute s'appliquent à l'occasion. La recherche de l'appartenance religieuse ne devrait intervenir qu'à la fin du processus de délivrance ou guérison. En effet, la présence du malade devant un pasteur présuppose une certaine confiance.

2. Quelle liturgie dans quels lieux (canevas) ?

Il est ici question des articulations d'une séance de prière de guérison ou de délivrance. Le lieu privilégié pour cette opération est le temple qui assure le mouvement, le calme, la sécurité. Toutefois, il peut arriver que cette intervention se fasse : à l'hôpital, au domicile du malade, au bureau du pasteur.

Lieux	Articulations
<p>Temple²</p> <p><i>Deux propositions ont été faites :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Introduire la séance de guérison dans la période de l'intercession.</i> - <i>Ne pas transformer le culte dominical en séance de guérison et de délivrance. Au cas où il ya une réaction pendant le culte, il est recommandé de sortir la personne du temple et la faire encadrer par les membres de l'équipe en attendant la fin du culte.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Chants d'actions de grâces et de louanges. • Invocation de la présence de Dieu. • Cantiques magnifiant la toute- puissance de Dieu. • Textes bibliques et partage. • Confession personnelle (reconnaissance de ses fautes au pasteur (Jn 20 : 19-20 ; Jacq. 5 :16 ; Prov. 28 : 13) et à Dieu). • Paroles de grâce. • Engagement du malade. • Prière de guérison ou de délivrance. (associer au besoin d'autres compétences en la matière). • Prière finale, exhortation et bénédiction. • Prochain rendez-vous pour suivi.
<p>Bureau du pasteur ou salle appropriée.</p> <p>Ici, on peut être en présence ou non d'une équipe de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Invocation • Adoration • Partage au tour de la parole. • Confession /repentance

² Il n'a pas été possible de décider si on introduit la séance dans un culte ou si elle se tient après.

	<ul style="list-style-type: none"> • Prière de guérison ou de délivrance. • exhortation et bénédiction.
Domicile du malade	Le ministre ne devrait pas se rendre dans un domicile tout seul. Une équipe où des personnes qualifiées doivent l'entourer et le canevas ci-dessus présenté peut être recommandé.
Hôpital	Conscient d'être dans un lieu public où le calme et la sérénité sont de mise, le ministre doit au préalable se rassurer que son malade est en chambre individuelle et requérir l'autorisation de l'administration hospitalier avant tout acte de délivrance.

3. Comment gérer les accompagnateurs du malade ?

Les accompagnateurs du malade sont d'un apport indéniable. C'est pourquoi, il convient de les associer dans l'ensemble du processus (Préparation-délivrance-suivi). Il importe de les écouter et de veiller à ce qu'ils comprennent à leur tour que, c'est le Christ qui guérit, qui utilise le Pasteur et son équipe ou toute autre personne engagée dans ce ministère.

Les accompagnateurs doivent être encouragés à maintenir le malade dans la crainte de Dieu et le respect de Sa Parole. Leur attitude pouvant avoir un impact positif ou négatif sur le malade et le processus de sa guérison, ils devraient par conséquent être des hommes ou des femmes de foi. Ils peuvent être présents ou absents lors de l'acte de délivrance selon l'avis du malade. Le pasteur ne doit pas se laisser impressionner par un accompagnateur.

4. Quelles attitudes vis-à-vis des démons ?

Les démons ont foncièrement une nature maléfique qui les conduise à faire des déclarations mensongères (Cf. Jn 8 : 41-44). Ainsi le ministre doit en prendre conscience et éviter toute diversion ou distraction qui résulte nécessairement d'un dialogue engagé avec eux. De manière générale, le ministère doit s'interdire tout dialogue, toute négociation avec eux et n'accorder aucun crédit à leurs déclarations. Comme Jésus, il doit leur imposer silence.

III. Le suivi du malade après la guérison ou la délivrance ?

Nous entendons par "suivi", un ensemble d'éléments, de mécanismes ou de méthodes d'accompagnement du patient, mis en place pour son encadrement après l'exercice du ministère de la guérison / délivrance.

Le suivi s'impose comme une articulation déterminante du ministère de guérison et de délivrance. En effet, sans suivi, ce ministère ne peut pas être efficient et efficace. Par le suivi, on peut vérifier si la délivrance ou la guérison ont bel et bien abouti. D'ailleurs le texte de Actes 9 : 15-19, nous donne un exemple de suivi : celui dont bénéficie Paul auprès d'Ananias, sous la recommandation du Seigneur. Il nous incombe par la suite, d'examiner les cas de suivi avec

délivrance, sans délivrance, de même que les stratégies d'accompagnement de la famille du malade et la gestion des récurrences éventuelles.

1. Quel suivi pour un malade guéri et/ou délivré ?

Après une guérison ou une délivrance favorable, le pasteur doit :

- Amener le malade à l'assurance du pardon de Dieu dans sa vie et à se libérer de la peur qui l'habiterait encore.
- Lui présenter le bien-fondé d'une vie en communion avec le Seigneur Jésus, l'auteur et la source de sa délivrance/guérison, par la méditation de la Parole de Dieu, la louange et la prière.
- Lui recommander quelques passages bibliques pour son édification spirituelle (exemple : Esaïe 54 :10 ; Psaumes 23 ; 34 ; 35 ; 50 : 15 ; 91 ; 103 : 3-5 ; 121 et bien d'autres).
- L'intégrer dans la communauté par une catéchèse orientée (le péché et ses conséquences, la sanctification, le pardon, la réconciliation...),
- Lui proposer un groupe (chorale ou mouvement) pour son édification personnelle,
- L'encourager à se prendre en charge afin de ne pas dépendre d'un homme (pasteur).
- Lui proposer un accompagnateur spirituel avec qui le Pasteur devra garder le contact ;
- Trouver avec lui des moments de partage autour de la Parole de Dieu.
- Garder le contact avec lui et avec sa famille, élaborer de manière discrète et personnelle une fiche de suivi et convenir d'une périodicité de rencontre.
- L'encourager à manifester sa reconnaissance vis-à-vis de Dieu et à mener une vie de témoignage par la pratique de la parole de Dieu.
- S'il est d'une famille chrétienne, exhorter cette dernière à l'encourager et à le soutenir dans sa nouvelle vie. Si la famille n'est pas chrétienne, le confier à l'entourage chrétien sous la supervision des anciens de la cellule de prière de sa localité.

2. Quel suivi pour un malade non guéri et/ou non délivré?

Dans ce cas le ministre du Christ doit :

- Rester toujours en prière pour le malade et ne pas se décourager ;
- Le référer à un médecin ou à un psychiatre pour vérifier si le cas n'est pas clinique. Toutefois, prier avec lui avant sa mise en route vers ce spécialiste et pendant son suivi par ce dernier.
- Faire appel à d'autres compétences pour accompagner le cas.
- Organiser d'autres séances de prières et de jeûnes avec l'équipe d'intercesseurs de la paroisse.
- Encourager le malade à persévérer dans la prière jusqu'à l'épuisement, à croire que Dieu va continuer de prendre soin de lui. Il ne doit donc pas vivre dans l'apitoiement ou la résignation car rien n'est impossible à Dieu. Jésus ne dit-il pas en Marc 9 : 23 «**Tout est possible à celui qui croit.**»
- Rechercher toujours la Volonté de Dieu, tout en sachant que le temps de Dieu n'est pas toujours le nôtre et sa vision n'est pas non plus la nôtre. C'est ce qu'a compris l'apôtre Paul en 2 Cor 12 : 7- 9.
- L'encourager à vivre dans la foi et l'espérance.

- Continuer des investigations auprès du malade et de son entourage pour s'assurer qu'il ne détient aucun objet qui le lie au monde des esprits.

3. Quel accompagnement pastoral pour l'entourage d'une personne accusée de sorcellerie ou autres ?

L'accompagnement des familles dans ces cas est extrêmement délicat. Il nécessite du discernement de la part du pasteur, beaucoup de tact et de perspicacité, avec pour objectif, la préservation de l'unité familiale. Pour atteindre cet objectif, le pasteur doit :

- Exhorter la famille à ne pas avoir un sentiment de haine ni de rejet vis-à-vis de la personne accusée. La rassurer au besoin du changement de son mode de vie lié à son engagement à vivre désormais avec Christ, par Lui et pour Lui.
- L'exhorter à mener également une vie de sanctification et de dépendance totale à Jésus-Christ.
- L'exhorter au pardon et à la réconciliation dans l'esprit qu'on n'a pas à lutter contre la chair et le sang mais contre les esprits méchants (Eph. 6 : 12).
- Informer au besoin les autorités séculières dans le cas où leur intervention peut participer à la sécurité des personnes et de leurs biens.
- Organiser les visites pastorales dans ladite famille et la porter constamment en prière.

4. Quelle gestion pour les cas récidivistes ?

La récidive peut survenir lorsque la prise en charge n'a pas été bien faite, lorsque toutes les portes d'entrée n'ont été ni décelées ni fermées et le suivi ignoré. Dans tous les cas, il est conseillé au pasteur de :

- Encourager le malade à comprendre que sa délivrance peut être progressive, tant il est vrai que Dieu reste souverain.
- Vérifier la rupture de tous les liens entre le malade et le monde invisible et s'assurer qu'il s'est dépouillé de tout objet pouvant le maintenir captif.
- Envisager une confession publique de péché et la destruction d'objets maléfiques qu'il pourrait encore détenir (Act. 19 : 18-19).
- Reprendre le processus avec rigueur en cherchant de nouvelles stratégies d'action plus efficace et faire recours à l'aide d'autres personnes plus expérimentées.

IV. Les moyens à utiliser dans l'exercice du ministère de guérison et de délivrance

Plusieurs moyens sont mentionnés par la Bible à l'occasion de la pratique du ministère de guérison et de délivrance. Nous entendons par moyen ce qui n'est pas matériel physique, maîtrisable.

- 1 Sam 16 : 23 évoque la musique et la louange lorsque David chante et Saül est soulagé du mauvais esprit qui l'anime ; cependant, ce texte est indiqué à titre illustratif.

- Mc 16 : 17 (prescription), Mt 4 1-11 ; Mt 8 :16 (illustration) mentionnent la parole comme moyen de la prière ; la parole ici étant à la fois humaine et divine.
- Marc 16 : 17, 18 ; Jean 14 : 13-14 ; Phil. 2 : 11 (prescription), Luc 4 : 40 ; Actes 3 :6 ; 9 : 17 ; 16 : 18 ; 28 : 8-9 ; (illustration) évoquent le nom de Jésus comme un autre moyen dans l'exercice du ministère
- Marc 16 : 17, 18 (prescription) ; Luc 4 : 40 ; Actes 28 : 8-9 ; (illustration) ; 1 Tim 5 : 22 (mise en garde) au sujet de l'imposition des mains
- Mat 17 : 21 (prescription) ; Mat 17 : 21 ; Jacq 5 : 14,15 ; 2 Sam 12 : 15-24 (illustration) au sujet du jeûne et de la prière

En conclusion, les moyens que nous prescrivent les Textes des Ecritures sont : la parole (divine et humaine), le nom de Jésus, la prière, le jeûne, l'imposition des mains, la musique et la louange.

v. **Les supports dans le ministère de la guérison et de la délivrance**

Nous entendons par support tout ce qui est objet physique pouvant intervenir pendant la prière. La question des supports dans la prière mérite d'être posée avec discernement et surtout en interrogeant sérieusement les Saintes-Ecritures. Un parcours de quelques textes qui évoquent les supports, révèle que plusieurs supports y sont évoqués.

Pour nous, la démarche a consisté d'une part à isoler les textes où le support est utilisé pour la guérison et la délivrance d'un être humain et les autres textes où il est question de lieu par exemple, et d'autre part, de faire la part des choses entre les textes qui peuvent être utilisés de manière normative et prescriptive et donc à suivre et à imiter, et les textes qui sont évoqués de manière illustrative et pratique sans que l'on puisse y bâtir une théorie ou un principe pour le ministère. Ainsi,

Dans l'Ancien Testament :

- Exode 15 : 25 renvoie à la purification de l'eau et l'utilisation du bois comme illustration de support
- 2 Rois 2 : 19-22 renvoie à la purification de l'eau et l'utilisation du sel comme illustration de support
- 2 Rois 4 : 38-41 renvoie à la purification d'un repas et l'utilisation de la farine comme illustration de support

Ces trois textes ne font allusion ni à la guérison, ni à la délivrance et sont tous des illustrations et par conséquent ils ne sont pas normatifs.

- 2 Rois 5 : 10 renvoie à la guérison (Naaman le Syrien). L'utilisation de l'eau pour le lavage (7 fois dans le Jourdain) y est mentionnée à titre illustratif et non normatif.
- 2 Rois 20 : 7 renvoie à la guérison (le roi Ezéchias). L'utilisation des figes y est mentionnée à titre illustratif, non normatif.

Ces deux autres textes concernent effectivement la guérison même si les supports y sont mentionnés à titre illustratif et non normatif.

Dans le Nouveau Testament :

- Marc 7 :33 ; 8 :23 ; la salive
- Jean 9 : 6 ; la boue
- Marc 6 : 13 ; Jacq. 5 : 14 ; l'huile
- Actes 19 : 12 ; les mouchoirs ne sont pas utilisés par Paul, mais ce sont les malades qui en prennent l'initiative, et dès lors il faut sensibiliser les chrétiens sur le danger du fétichisme par l'utilisation des objets quelconques ;
- Actes 5 : 1-15, l'ombre

Dans tous ces textes, il est question de guérison ou de délivrance. Tous les textes des Evangiles et des Actes sont des textes d'illustration de l'exercice du ministère ; la mention de la salive, de la boue, de l'huile, du mouchoir, de l'ombre est faite de manière exceptionnelle et spéciale.

- Jacques 5 :14 est lui normatif. L'utilisation de l'huile y est prescrite, recommandée ; Marc 6 : 13 illustre son utilisation.

Plusieurs supports sont mentionnés dans les Ecritures : l'eau, les figes, la salive, la boue, l'huile, le mouchoir, l'ombre ; à ces supports peuvent s'ajouter la bougie, le sel, l'encens, etc. De tous ces supports, l'huile seule est prescrite et peut être utilisée dans la pratique du ministère de la guérison et de délivrance ; les autres supports ont été utilisés de manière ponctuelle et spéciale, sans que cela en fasse une norme. Ils n'ont par conséquent aucun fondement biblique et sont à proscrire. D'autre part, l'utilisation dans la Bible de quelques-uns de ces supports peut être comprise comme le recours aux éléments de la nature pour recouvrer la santé : la médecine (traditionnelle ou moderne).

De ce point de vue, le pasteur n'est pas médecin, il est ministre de la Parole ; il doit par conséquent savoir recourir aux compétences du médecin. Il doit se méfier de jouer au médecin, dans un contexte où de plus en plus, il y a le « rendre compte » et même les structures sanitaires établies rendent compte de la manière dont elles s'occupent des personnes qui viennent vers elles. Le Pasteur ne doit donc pas jouer aux « apprenti-sorciers ».

Chapitre 3 :

ORGANISATION DU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE.

Trois niveaux sont pressentis comme étant des lieux par excellence d'exécution de ce programme : Annexes/Paroisses, Districts/régions et national.

1- Annexes/Paroisses :

Chaque annexe doit avoir en son sein une cellule paroissiale des malades pour les prières de guérison et de délivrance. Les personnes en charge de ce ministère doivent être détectées au sein de la communauté sans recrutement. Cela dépend de la disponibilité de chacun et des dons particuliers qu'il a reçus. La cellule des malades n'est pas à confondre avec les cellules de prières au sein de la communauté. Il faudrait envisager un jour dans la semaine pour la prière des malades. Le pasteur en charge de la paroisse doit user du discernement pour le choix des membres de cette cellule des malades. De préférence, il faut les choisir parmi ceux qui sont réguliers aux prières matinales, aux prières hebdomadaires de la communauté. Les prières de guérison et de délivrance doivent se faire exclusivement au niveau de la paroisse.

2- Districts/Régions :

Créer au niveau des districts des espaces et des pôles d'échanges et de partages d'expériences sous la coordination de 1^{er} vice-président pasteur en la matière. Cette instance se charge de la supervision et du contrôle d'éventuels dérapages. C'est aussi un lieu de formation et de recyclage pour ceux qui veulent se former en la matière ou qui exerce déjà le ministère. Cette

structure nécessite une équipe des personnes engagées qui pourront superviser le ministère au niveau des districts et des régions. Il est souhaitable que ces équipes soient constituées des pasteurs, médecins, psychologues, psychiatres, anciens d'église, et toute personne pouvant apporter son concours à l'amélioration de vie des fidèles. (L'équipe est constituée de 4 personnes : un président, un rapporteur et deux membres.)

3- Au niveau national :

Il est préconisé au niveau national, une commission nationale technique de guérison et de délivrance. Elle évalue et supervise le travail à tous les niveaux. Elle veille à ce qu'il y ait moins de dérapages. Elle organise la formation et le recyclage des pasteurs et personnes intéressées par le ministère. Elle est composée de :

- **Président** : Pasteur ayant des compétences reconnues en la matière.
- **Membres** : A/E Médecin
A/E Psychiatre
A/E Psychologue
3 responsables au niveau des régions.

Code de Discipline du ministère de guérison et de délivrance.

L'ensemble des documents produits à l'effet du ministère de guérison et de délivrance, constituent le cadre d'exercice de celui-ci.

1. Le ministère de la guérison et de la délivrance est une dérivée du ministère de la parole. Par conséquent aucune séance ne doit se faire sans proclamation de la parole de Dieu.
2. La pratique du ministère de guérison et de délivrance est gratuite. A cet effet, elle ne saurait faire l'objet d'un certain marchandage ou de quelque transaction que ce soit.
3. La discrétion et la sobriété sont requises dans l'exercice de ce ministère.
4. Les moyens utilisés pendant les séances de guérison et de délivrance doivent être ceux qui ont un fondement biblique : la parole, la louange, la prière, le jeûne, le nom de Jésus et l'imposition des mains.
5. L'unique support recommandé et prescrit par les Saintes-Ecritures pour la prière à la faveur des malades³ est l'onction d'huile. L'utilisation d'autres supports (bougie, sel, eau, lame de rasoir, etc.) reste sans fondements bibliques et donc proscrite.
6. Le ministre doit éviter de donner au chrétien tout ce qui peut devenir fétiche spirituel : formules de prière, restes d'eau de baptême, d'huile d'onction, d'espèces de la sainte-cène.
7. Pour éviter tout mimétisme et syncrétisme, il n'est pas recommandé, à ce niveau de l'introduction et de l'expérimentation de ce ministère au sein de notre Eglise, de se

³ Une étude complémentaire sera faite en rapport avec les lieux

laisser emporter servilement par les expériences et pratiques d'autres courants religieux (Catholique, Anglican, nouveaux Mouvements Religieux) bien que nous soyons conscients que la vie spirituelle est un champ d'apport et d'expériences complémentaires

N.B. : *Toute personne qui s'éloignerait des présentes dispositions, s'expose à des sanctions disciplinaires prévues dans la Constitution et le Règlement Intérieur de l'EEC.*

ANNEXES :

THEMES DIVERS RELATIFS AVEC LE MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE

1. De la différence entre les cas cliniques et les cas spirituels

Lorsqu'un chrétien vient à la rencontre du serviteur de Dieu, certains cas peuvent être clairement identifiés comme devant faire l'objet d'un suivi médical, clinique ou plutôt d'un suivi spirituel. Les cas cliniques sont visibles et se fondent régulièrement sur un examen clinique ou de laboratoire. Or, tout ce qui n'est pas clinique, visible, n'est pas forcément démoniaque. Un signe de maladie peut ne peut être détecté parce que les méthodes utilisés ne sont pas adéquates ou à la pointe. Dans le diagnostic d'un cas, il faut éviter les expressions telles que : « Tous les signes montrent que le sujet n'est pas malade ».

Le pasteur n'est ni médecin, ni psychologue, ni psychiatre ; il peut et devrait dans la mesure de ses moyens, avoir des connaissances dans divers domaines pour un meilleur accompagnement des chrétiens qui viennent à lui. Quoi qu'il en soit, il est l'homme de Dieu, appelé à assister et accompagner la créature de Dieu, quelle qu'en soit la circonstance, clinique ou spirituelle. Le ministère de guérison et de délivrance renvoie ainsi à tout cet accompagnement qui concourt à la guérison et la délivrance de l'être humain. Dès lors, il n'y a pas de simple ou de « petite prière », mais la prière qui porte le croyant devant le trône de la grâce de Dieu qu'il doive par la suite, aller chez le médecin ou non.

Certains cas se relèvent plus complexes que d'autres et requièrent un accompagnement spécial ; les signes de ces cas sont souvent évidents, mais quelques fois non. L'écoute du malade voire de ses accompagnateurs s'avère fondamentale pour identifier ces cas-là. Le pasteur qui suit ces cas difficiles doit savoir rechercher l'aide du Seigneur à travers une vie constante de prière, mais aussi référer à d'autres collègues plus expérimentés ou à des psychologues ou psychiatres professionnels avec qui il faut maintenir la collaboration.

2. La question de l'autorité :

Pendant le ministère du Christ, il a fait preuve d'autorité dans son enseignement. Les textes bibliques précisent qu'il a souvent ordonné même aux esprits qui lui obéissaient. Jésus recommandait aux esprits méchants de se taire ; il les réprimandait ; il commandait. Qu'est-ce que l'autorité dont il est question dans le ministère du Christ ?

- L'autorité n'est pas la manipulation qu'elle soit naturelle, psychologique ou mystique ; elle n'est pas domination ; l'autorité n'est pas dans le ton de la voix, les cris, la gesticulation, la gestuelle, l'agitation et le folklore.
- L'autorité c'est l'onction que Dieu nous accorde pour le service des autres ; c'est l'assurance avec laquelle on parle aux autres de la part de Dieu ; l'autorité procède du Christ car nous lui appartenons, il en est le dépositaire et nous en investit. L'autorité, c'est le pouvoir que le ministre reçoit du Maître par la foi et pour le ministère. L'autorité se traduit dans la vérité du témoignage que nous portons au nom du Seigneur.
- Le ministre doit s'aviser qu'il est soumis et obéissant aux autorités hiérarchiques de sa localité, toute insoumission de sa part, pouvant entraîner celle des démons.

3. La louange :

Il existe de solides fondements bibliques pour la louange tant dans l'Ancien que le Nouveau Testament, d'où son importance dans la vie chrétienne en général et le ministère de guérison et de délivrance en particulier. Dans le cadre de ce ministère, la louange signifie que Dieu est le Maître de toutes choses, qu'il est le Seigneur, le pourvoyeur de toutes bénédictions et de toutes grâces. Elle peut intervenir tant au début, pendant, qu'à la fin de la séance de prière ; c'est donc dire que la séance de guérison et de délivrance doit baigner dans une ambiance générale de louange. Cette louange peut avoir comme support les cantiques de nos recueils ou les chants spontanés dont les paroles cadrent avec l'aspiration à Dieu pour la guérison et la délivrance.

De même, la louange doit devenir un mode de vie qui s'intègre dans toute la vie de l'Eglise et les célébrations culturelles. Les rencontres hebdomadaires doivent être joyeuses. Le culte de dimanche doit prendre en compte les chrétiens à l'esprit conservateur qui ne souhaitent pas changer leur manière de chanter avec les cantiques de recueillement. Il doit également prendre en compte la nouvelle génération des chrétiens qui souhaitent le renouveau dans leur foi, qui souhaitent la vie et la joie dans leur manière de célébrer Dieu avec des cantiques dansants et animés.

L'atmosphère de joie et de louange doit également transpirer dans les rencontres de prière pour les malades et toute autre rencontre organisée dans le cadre de la vie de l'Eglise.

4. Le jeûne :

On relève de solides fondements bibliques pour le jeûne, d'où l'importance de cet exercice dans la vie chrétienne en général et le ministère de la guérison et de la délivrance en particulier. Le jeûne c'est le fait de se priver de nourriture et de boisson pendant une période. Il traduit notre désespérance, le fait que nous sommes dépourvus de force et que nous recourons à la force

divine sans laquelle nous ne pouvons rien. Le jeûne ne fait pas de nous un bon chrétien, un bon pasteur ou un bon ministre de guérison et de délivrance, cependant, il apporte une dynamique à notre ministère.

Il peut se faire quand, face à un cas de maladie ou de possession, on est dans l'impasse, alors on peut recourir au jeûne. Jésus a dit : « Cette sorte de démon ne sort que par la prière et le jeûne » Mt 17 :21. Il peut également se faire dans l'attente d'éventuels cas à venir. Le Seigneur a dit : « Veillez et priez » Mt 26 :41.

Le ministre qui jeûne peut également associer à son programme de jeûne le malade (s'il est en état de le faire), la famille du malade (si on a à faire à des chrétiens qui comprennent de quoi il est question), l'équipe de prière du pasteur.

La communauté chrétienne doit également intégrer dans son vécu spirituel la pratique du jeûne afin qu'elle n'ait pas un caractère magique. Le jeûne doit ainsi faire partie de notre vie chrétienne courante. Par exemple, à l'occasion de la semaine pascale, il faut envisager que nos paroisses aient des moments de jeûne collectifs qui permettent aux chrétiens de « participer » à la souffrance du Christ. Ces jeûnes collectifs pourraient déboucher par exemple sur des actions de diaconie.

Choisir le ou les jours de jeûne, les horaires en gardant à l'esprit la nécessité d'être lucide. Au moment de « briser le jeûne », il faut être méthodique ; éviter de trop manger au risque de se faire mal au ventre, éviter tout ce qui peut agresser un estomac resté au repos (tout ce qui est très chaud ou glacé). A l'exception des jeûnes collectifs ou communautaires, le jeûne doit se faire autant que possible dans la discrétion. Il doit poursuivre comme but la lucidité et la prière afin de se rapprocher un peu plus de Dieu. Pendant le moment de jeûne, le chrétien doit davantage s'humilier dans la repentance. Il doit se fixer des moments de prière pour s'adresser à Dieu. S'il est dans un lieu de service, il peut si possible prendre des petits breaks pour prier et si ce n'est pas possible de prendre des petites pauses légères qui ne perturbent pas son travail, il doit prier en silence, dans son cœur, à sa place. Pendant la journée de jeûne, on se préoccupera de faire monter à Dieu ses prières et ses supplications avec des actions de grâces. Pendant ces moments, le ministre qui exerce la délivrance doit rester à l'écoute de Dieu à travers sa parole (ici, il sera nécessaire de répertorier quelques textes en rapport avec le jeûne) ou les orientations que Dieu pourrait lui chuchoter pour le suivi du cas qu'il a sous la main.

5. L'onction d'huile :

Des échanges des participants sur la question du jeûne en rapport avec le ministère de guérison et de délivrance, il ressort que l'huile est biblique. Dans l'Ancien Testament, elle est généralement utilisée pour l'onction du roi. Son utilisation a été recommandée par le Christ à ses disciples pour guérir les malades. Marc 6 : 13. Jacques recommande aux Anciens de prier pour les malades en les oignant d'huile (Jacques 5 : 14).

Le type d'huile à utiliser pour l'onction, est laissé à la discrétion du ministre : elle peut être d'olive, d'arachide, de soja, de palme, etc. ; autant que faire se peut, elle ne doit pas salir. Comme l'eau du baptême, l'huile doit être à la charge de la paroisse.

L'huile est un des symboles du Saint-Esprit et un signe d'expression des soins la guérison. (Le Samaritain avait versé de l'huile sur les blessures de l'homme qui était tombé entre les mains des brigands). L'huile quand elle est de bonne qualité a une capacité de protection de la peau contre les agressions externes, elle adoucit la peau ; au contraire d'une peau sèche qui n'est pas agréable. L'huile est ainsi donc, le symbole de la grâce et du rafraîchissement que Dieu apporte.

Dans la mesure où l'huile est le symbole du Saint-Esprit, les parties à oindre doivent être symboliques : le front, la tête, la nuque, les mains, les pieds, etc. dans tous les cas, il faut éviter des touchers indécents et sensuels qui peuvent prêter à confusion. En effet, le Saint-Esprit dont l'huile est le symbole n'est pas limité aux parties que nous oignons, il est efficace pour atteindre le corps, l'âme et l'esprit du croyant.

Le ministre doit éviter de donner au chrétien des objets qui pourraient être considérés comme des fétiches à conserver par devers lui ou à utiliser à des fins magico-spirituels. De même que le ministre ne remet pas au chrétien les restes d'eau, fut-elle du baptême, il évitera de donner au malade de l'huile qui pourrait être considérée comme un fétiche spirituel.

TABLE DES MATIERES

Préface

Introduction

Chapitre 1 : FONDEMENTS DU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE

- I- Fondements anthropologiques
- II- Fondements bibliques et théologiques
- III- Fondements historiques
- IV- Fondements pastoraux

Chapitre 2 : EXERCICE DU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE

- I. Des préalables à l'exercice du ministère
 - 1- Qui peut exercer ce ministère ?
 - 2- Formation et attitude nécessaires pour ce ministère
 - 3- Quelle préparation pour le ministre ?
 - 4- Les collaborateurs du ministre
- II. De l'exercice du ministère de la guérison et de la délivrance.
 - 1. Quelle préparation pour le malade ?
 - 2. Quelle liturgie dans quels lieux (canevas) ?
 - 3. Comment gérer les accompagnateurs du malade ?
 - 4. Quelles attitudes vis-à-vis des démons ?
- III. Le suivi du malade après la guérison ou la délivrance
 - 1. Quel suivi pour un malade guéri et/ou délivré ?
 - 2. Quel suivi pour un malade non guéri et/ou non délivré ?
 - 3. Quel accompagnement pastoral pour l'entourage d'une personne accusée de sorcellerie ou autres ?
 - 4. Quelle gestion pour les cas récidivistes ?
- IV. Les moyens de l'exercice du ministère de guérison et de délivrance
- V. Les supports dans le ministère de la guérison et de la délivrance

Chapitre 3 : ORGANISATION DU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE

- 1- Annexes/Paroisses
- 2- Districts/Régions
- 3- Au niveau national
- 4- Code de discipline pour le ministère

ANNEXE : DIVERS THEMES RELATIFS AU MINISTERE DE GUERISON ET DE DELIVRANCE

1. De la différence entre les cas cliniques et spirituels
2. La question de l'autorité
3. La louange
4. Le jeûne
5. L'onction d'huile